

17.12.2013 - PAGE BERNARD

Garde particulier une police de terrain entièrement gratuite pour l'état, pas pour autant que celui-ci est plus de reconnaissance pour nous, nous représentons la loi, nous sommes chargés d'une mission de service public sans avoir le droit de porter l'insigne tricolore et sans être autorisé à porter une arme non létale pour notre propre sécurité alors que de plus en plus, nous sommes confrontés à des individus dangereux, souvent alcoolisés, armés à qui notre présence dérange, notre peau de bénévole vaut le même prix que celle d'un fonctionnaire qui coûte très chère à la société et très peu présent, nous sommes tous des humains avec des familles, alors messieurs les responsables politique, ouvrez les yeux, respectez nous.

16.12.2013 - garde en Morvan

Messieurs,

Avant de donner un renseignement, souvenez vous pour qui vous bossez et il sera très facile de mettre votre nom sur le P.V car vu le soutien rencontré, je pense qu'il faut valoriser notre travail et pas celui d'autre personne

16.12.2013 - Richard

J'étais en formation avec d'autres gardes, j'aimerais bien qu'ils réagissent aussi sur le site

16.12.2013 - Richard

Pour ceux qui d'entre nous qui sont piégeurs aussi, de nouveaux pièges ont été homologués par l'arrêté du 7 octobre 2013 portant sur le piège Maroq MARUEJOL Collarum TRM et autre. Je vous invite à l'essayer. J'essaierai pour ma part

14.12.2013 - christian (dit garde)

afin des réactions positives, les gardes osent parler justes.

14.12.2013 - christian (dit garde)

tu as entièrement raison Bernard, j'ai bossé pendant 10 ans dans une fédé du sud et quand je dis bossé c'est bossé. par contre des personnes qui se laissent vivre sur le compte des fédés il y en a beaucoup et cela coûte énormément cher aux chasseurs.

14.12.2013 - PAGE BERNARD

A tous les gardes particuliers que nous sommes, ne fournissent aucun renseignements aux fédérations de chasseurs, car se sont, elles qui détruisent l'image du garde particulier en voulant faire passer leurs agents avant nous, alors que nous sommes les seuls hommes de terrain, ces agents nous coûtent très chers, les fédérations des groupements à poignon, si vous leur donnez vos infos ils les transmettent à l'O.N.C. car ils ne font aucune police, seulement des kilomètres en voiture et vous n'aurez aucune reconnaissance, ni récompense de leur part, par-contre c'est eux qui auront leur nom sur le P.V., alors que c'est vous qui faites le travail, vous êtes assez grand pour travailler directement avec l'O.N.C., ne vous laissez pas démolir car les fédérations ne font rien pour nous, au contraire.

13.12.2013 - garde en morvan

Messieurs, Mesdames,

Un accident de chasse a encore eu lieu en Seine et Marne, faisons tous attention et soyons prudents en donnant nos consignes de sécurité et en respectant pour ceux qui chassent celle-ci car un accident est TOUJOURS MALHEUREUX

13.12.2013 - Richard

Je pense que peu de députés connaissent la question et puis si on est bénévole, c'est par passion. De plus, je vous rassure mon formateur m'a très bien expliqué pour faire un P.V et de toute façon, on garde une propriété commissionné par un commettant et je pense que je suis aussi capable de gratter du papier qu'une personne et la mission du garde fini ici mais avant il y a tellement de chose à faire pour valoriser un territoire. Le Samedi, le Dimanche moi je suis présent et à d'autre moment aussi et cela dérange mais sécurise mon territoire. Je souhaite récupérer nos prérogative. Alors je vous demande de soutenir la Confédération

12.12.2013 - christian (dit garde)

croyez moi quand vous contrôlez des personnes a la chasse ou la pêche et qu'ils aperçoivent que sous la veste dépasse un étuis, le regard sur le garde particulier et tout autre.

12.12.2013 - Richard

Pour les gardes : un cinquième loup a été abattu dans les alpes maritime le 10 décembre 2013.

12.12.2013 - NICOLE

UNE GARDE EN COLERE

Mesdames et Messieurs les Gardes, Bonjour,

Pour commencer, je voulais dire à toutes celles et tous ceux qui donnent leur avis concernant la notation de ce site, et principalement pour la case « mauvais » qu'elles ou qu'ils aient le courage d'écrire ce qui ne va pas. C'est vrai ,c'est plus facile de mettre une point. Alors, à vos plumes !

Maintenant, je n'étonne de constater que pas moins de 17 députés sinon plus, ont été saisis pour intervenir à l'Assemblée Nationale concernant la transmission des procès verbaux. La plus part de ces députés dans leur question mentionnent : que les gardes chasse particuliers sont tous bénévoles et qu'ils n'ont pas le temps nécessaire ? A quoi servent vos formations ?.....Alors messieurs est ce vous « Garde Chasse particulier » qui n'avez pas le temps de rédiger vos PV où ce sont, les Agents de Développement des Fédérations ? Si c'est votre cas, je ne vois pas l'utilité de faire vos PV puisque de toute façon c'est vous qui communiquez les renseignements pris à vos Fédérations. Dites plutôt que ce sont elles qui n'ont pas le temps, car bien souvent ces dernières sont fermées soit le samedi ou le lundi. A partir de là, prenez la devise de la CNGPPE :

PREVENTION – PROTECTION – DISSUASION – REPRESSION.

A ce que je sache, les Agents de Développement ne sont pas des gardes particuliers, ce ne sont que des agents assermentés d'une association et commissionnés par leur employeur ! Ces critères nous ont été retirés en 2006 concernant ce même genre de commissionnement par les présidents de nos associations de gardes. Un rappel, les agents de développement des fédérations ne sont pas des gardes particuliers (art 29) commissionnés par des propriétaires et détenteurs de droit. Leur président n'est nullement dans ce cas. IL n'offre simplement qu'une prestation de service. En effet les fédérations travaillent plus comme la loi de 1983 (société de surveillance).

Et pour conclure je vous souhaite à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

11.12.2013 - Richard

J'effectue aussi des rondes de nuit, cela est nécessaire dans un territoire et permet de sécuriser complètement l'endroit

11.12.2013 - Richard

Je porte l'insigne de la confédération. Mais aussi mes décorations car je pense que j'en ai le droit. Je répète que l'on devrait porter une arme de septième catégorie avec une formation.

11.12.2013 - Richard

infos pour les gardes Arrêté relatif à l'ouette d Egypte dans le Pas de Calais : Une étude scientifique a lieu en corse sur le porc et le sanglier étude sur les maladie

11.12.2013 - christian

a deux reprises, j'ai envoyé un courrier au parquet pour m'autoriser a utiliser les timbres amendes a ce jour toujours pas de réponses.

10.12.2013 - RICHARD

Malgrès, les questions posées à la basse cour du peuple, on voit pas d'évolution favorable à notre statut. La confédération demande que l'on avance sur la question de la garderie et rien ne se passe. Quand va t on écouter les gardes particuliers. Jamais sans doute. Enfin, prenez la parole sur ce site et dites ce que vous pensez car plus on saura nombreux à soutenir la confédération, plus notre dossier avancera à moins que vous souhaitiez que cela reste en état.

Oui à ce que nous rendent nos prérogatives passées.

10.12.2013 - garde

voilà des gardes fiers de faire leur travail. Mais je me rends compte que se sont toujours les mêmes qui font part de leurs impressions dommage.

10.12.2013 - lotin

bien je vois que cela bouge il était temps. pour l'association des Gardes de L'AGPC 22 Côtes D'Armor, cela bouge

aussi nous allons assurer des services de nuit suite aux cambriolages sur les Communes. il ne faut pas avoir peur de porter les insignes de notre Confédération Nationale pas plus que les Grades en unité constitué vous avez également le droit comme tous citoyens de vous défendre cela est recommandé la DEFENSE LEGITIME les Gendarmes, les Policiers sont armés en premier lieu pour leur défense légitime pourquoi pas vous ????

hervé

10.12.2013 - Richard

Je suis d'accord avec Bernard

09.12.2013 - PAGE BERNARD

Pas droit à porter une arme pour notre propre sécurité.

Pas droit à porter l'insigne tricolore

Pas droit à l'insigne police

Pas droit aux timbres amendes

Juste le droit de se faire insulter, menacer et frapper.

Pauvre garde particulier que nous sommes, l'état tout puissant se moque bien de nous, il nous a totalement dépouillé et ceux qui sont armés pour représenter la loi où sont-ils ? bien au chaud

08.12.2013 - Jourdan Christian

bonsoir a toutes et tous.

je cherche a récupérer des plumes de perdrix grise. merci d'avance.

07.12.2013 - RICHARD

Avis aux gardes de Mayenne:Le faisan serait fermé en Mayenne dû aux mauvaises conditions climatiques



07.12.2013 - Richard

Quatre chiens de chasse empoisonnée dans la vienne 